

DECISION DU MAIRE N°2023/111  
(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

**OBJET : Demande de subventions dans le cadre de travaux d'enfouissement de réseau dans la rue des écoles et la rue Victor Hugo – Annule et remplace la décision 2023/079**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'enfouissement des réseaux,

VU le plan de financement prévisionnel,

VU, la décision 2023/079

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser un enfouissement des réseaux : électrique de basse tension, téléphonique et éclairage public,

**CONSIDERANT** que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention par le Département du Val d'Oise et le Syndicat Départemental des Energies du Val d'Oise et Orange,

**CONSIDERANT** le programme présenté au coût global de 152 611.00€ HT soit 183 133.20€ TTC,

**CONSIDERANT**, qu'il a été constaté une erreur matérielle dans la décision 2023/079 dans la ligne recette en autofinancement à 64 180.35€ au lieu de 67 180.35€ et que cela impacte la répartition en pourcentage

**DECIDE**

Article 1 : Il est adopté la réalisation des travaux d'enfouissement dans la rue des écoles et la rue Victor Hugo selon le plan de financement prévisionnel tel que défini à l'article 2.

Article 2 : Il est demandé au Département du Val d'Oise et au Syndicat Départemental du Val d'Oise et à Orange une subvention relative à l'enfouissement des réseaux : électrique de basse tension, téléphonique et éclairage public sur la base du plan de financement prévisionnel et réparti comme tel :

095-219503943-20230427-1-CC					
DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT EN HT	SOIT EN %
Acte exécutoire	27-04-2023				
Réception par le Préfet	27-04-2023				
Réseau électrique basse tension	156.00€	DEPARTEMENT (Taux 30%)	150 000.00€	45 000.00€	29,44%
Réseau téléphonique	47 406.00€	SDEVO (sollicité)		40 430.65€	26,49%
Réseau éclairage public	35 049.00€	ORANGE		3 000.00€	1,97%
		AUTOFINANCEMENT dont FCTVA (30 041.17)		64 180.35€	42,05%
<b>COUT TOTAL</b>	152 611.00€	<b>COUT TOTAL</b>		152 611.00€	100,00%

Article 3 : Il conviendra de procéder à la signature des conventions afférentes.

Article 4 : Il est précisé que la dépense est inscrite sur le budget 2023 sur la nature 21534 fonction 814.

Article 5 : Il est précisé que la recette sera inscrite en recette d'investissement sur le budget 2023 si celle-ci est votée.

Article 6 : La Ville de Méry-sur-Oise s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Article 6 : Copie de la présente décision sera adressée :

Madame le président du Syndicat Départemental des Energies du Val d'Oise  
 Madame la présidente du Département du Val d'Oise,  
 Monsieur le Directeur de l'Unité de Pilotage SA Orange  
 Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-SUR-OISE

Le 27 avril 2023



Le Maire

Pierre-Edouard EON  
 Vice-Président du conseil  
 départemental du Val d'Oise